
Adresse de la société populaire de Juilly, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Juilly, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 304-305;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14027_t1_0304_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[L'Aigle, 9 prair. II] (1).

« Citoyens représentans,

Ce n'était pas assez pour vous d'avoir renversé l'hydre de la tyrannie, assuré la liberté des français et sapé les fondements des trônes de l'Europe, il vous était encore réservé de rappeler l'homme à ses devoirs les plus sacrés. Les armes des républicains n'ont pas porté des coups plus sûrs à nos ennemis que vous ne l'avez fait pas votre décret du 18 floréal; en reconnaissant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez rendu à la patrie des hommes égarés par des prétendus ministres de la divinité à laquelle nous rendons hommage. Comme un éclair, le règne de ces hommes immoraux, pervers et corrompus, s'est éclipsé et a disparu pour jamais du sol habité par les républicains. Le crime a fait place à la vertu.

Enfin l'espèce humaine va reprendre la dignité que la nature lui avait donnée et que la monstruosité des erreurs, enfantées par l'engeance sacerdotale et royale lui avait ravie de concert. L'Être Suprême ne sera plus défiguré, son culte sera pur comme lui, les hommages qui lui seront rendus sincères et des cœurs sans tache lui seront offerts.

Quel avenir enchanteur et heureux se présente à nos regards étonnés; mais à qui en sommes nous redevables! Oh Législateurs habiles, sauveurs de la patrie, c'est à vous. Souffrez que nos cœurs, enivrés de la joie qu'ils ressentent, s'épanchent un moment dans les vôtres; recevez les justes remerciements que la commune de L'Aigle vous vote; les expressions assez énergiques, les peintures vives manquent pour vous exprimer les sentiments de reconnaissance dont nous sommes pénétrés.

Dictiez, dignes représentans, du sommet de la Montagne, les lois révolutionnaires qui font trembler les tyrans. Continuez vos travaux glorieux, incessamment vous amènerez la machine au but.

Vive la République, vive la Montagne, périsent les tyrans. S. et F. »

RICHE (*mairie*), PITACHE, BELLIGNE, MONCHEL, BLONDEL, LOUEUX, FLEURIEL, CHESNOT, NIMOIS, LASNIER, FRETE, SANSON, FRANÇOIS CAMUS, PORTIEN, FORET, MONTIGNY, CHENED, LEFEBVRE.

33

Nous ne pouvons trop vous exprimer, disent les officiers municipaux de tout le département de la Meurthe, l'indignation, les alarmes et la joie que nous avons éprouvées en apprenant l'horrible attentat et l'heureuse délivrance d'un des plus intrépides défenseurs des droits du peuple. Un pareil forfait contre la représentation nationale redouble notre dévouement pour elle, notre haine pour les tyrans, le fanatisme des prêtres et l'orgueil des nobles.

Agréés en même temps, législateurs, les té-

(1) C 305, pl. 1147, p. 12.

moignages de notre reconnaissance et de notre admiration pour le sublime décret du 18 floréal, qui rend à l'homme juste la force et la confiance, aux malheureux la consolation, et aux méchants les remords de la terreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

34

Les juges et commissaire national du tribunal du district de Doullens, département de la Somme, écrivent à la Convention nationale qu'ils ont frémi d'horreur en apprenant qu'un monstre soudoyé par Pitt, a voulu ôter la vie à deux représentans du peuple.

Ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait achevé le bonheur public qu'elle a si glorieusement commencé.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Doullens, 10 prair. II] (3).

« Citoyens représentans,

Un nouvel attentat vient d'être commis contre la représentation nationale, un monstre soudoyé par Pitt a voulu ôter la vie à deux représentans du peuple, des plus fidèles; mais le génie de la liberté, cet être suprême qui protège si visiblement notre heureuse révolution, a détourné les coups et sauvé du plomb meurtrier Collot d'Herbois et Robespierre. Grâce lui en soient rendues! que la tête du monstre tombe et que sa chute épouvante ses pareils s'il en existe. Que les rois coalisés tremblent, leur dernière heure approche. Qu'en lisant le rapport de Barère et votre décret du... (*en blanc*) ...prairial, tous les peuples de l'univers apprennent l'avilissement dans lequel les tyrans se plongent par leurs crimes.

Législateurs chargés par le peuple de le conduire à la liberté et à l'égalité, restez à votre poste pour achever l'ouvrage du bonheur public que vous avez si glorieusement commencé. S. et F. »

COULON, DUPUIS, SANTERRE (*comm^{te} nat.*), DECAUNE, DUFLOS, DEGUEN.

35

La société populaire de Juilly (4) félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Juilly, 8 prair. II] (6).

« Reconnaître l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, c'est ôter à nos ennemis l'arme la plus terrible qu'eût aiguisé leur per-

(1) P.V., XXXIX, 13.

(2) P.V., XXXIX, 13. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(3) C 305, pl. 1147, p. 14.

(4) Seine-et-Marne.

(5) P.V., XXXIX, 14. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(6) C 306, pl. 1160, p. 29.

fidie. Le fanatisme au nom de la vertu, avait semé le feu de la guerre civile; l'athéisme en foulant aux pieds toutes les vertus, allait plonger la France dans le chaos de l'anarchie; ainsi ces monstres par des voies différentes tendaient au même but. Sages Législateurs, vous les avez du même coup terrassés, l'un et l'autre. Vous voulez un culte, vous voulez des vertus. L'un ne calomnierait plus votre morale, l'autre n'abusera plus de votre politique.

Qu'elle est grande cette idée qui lie les hommes, les empires et les républiques à un être souverain d'où découlent tous les autres, père clément, juge équitable qui récompense et qui punit et rétablit dans une autre vie l'ordre et l'harmonie que le vice avait troublés sur la terre! Vous l'avez conservée, cette idée noble et consolante, source de la justice et de la probité, vous avez fait luire cette lumière pure qui perce les nuages dont les ténèbres menaçaient de nous envelopper, et par là la République se trouve affermie sur une double base sans laquelle un état quelconque ne saurait subsister, la force de la vertu. Votre décret vaut seul un triomphe.

En vain l'étranger frémit de rage en voyant les succès de vos augustes travaux; en vain les poignards des assassins se dirigent contre vous. Cette lâche fureur indique leur faiblesse; ils succomberont, vous triompherez.

Continuez donc, sages et intrépides défenseurs à manier ces armes si terribles pour nos ennemis, ces armes d'une saine et adroite politique. Armes de l'état, vivifiez ses membres, entretenez-les sans cesse dans cet état de force et d'embonpoint qui annonce la santé; faites les mouvoir surtout avec ce concert et cet ensemble qui est la principale source de leur puissance; éclairez la route, évitez les écueils; le vaisseau de la République, ainsi dirigé, poussé par des millions de bras, ne tardera pas d'arriver au port.

Vive la République! Périssent ses ennemis!»

RASTIÉ, SORRELLE, LEFEBVRE.

36

La société populaire de Doullens, département de la Somme, témoigne à la Convention nationale l'horreur dont elle a été saisie à la nouvelle du crime commis par L'admiral, vil instrument de Pitt et Cobourg.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Doullens, s.d.] (2).

« Citoyens représentans,

Si la liste infinie des forfaits de Pitt, Cobourg et des tyrans coalisés, vient de s'accroître avec de nouveaux degrés d'horreur, par le crime du monstre L'admiral, leur vil instrument, les annales sacrées de la République française viennent aussi de s'enrichir, et des nouveaux traits d'héroïsme et de patriotisme qui ont servi de contraste au même crime, et du décret solennel qui publie, dans toutes les langues des

actions si opposées et dont la connaissance intéresse tout le genre humain.

Ainsi les fondemens de la République deviennent de plus en plus inébranlables; et chaque jour la magnanimité et le courage à toute épreuve du peuple français, brille d'un nouvel éclat dans la personne de ses augustes représentans. S. et F. »

LENFANT (présid.), ROGER, HARENCE, LEGRESSAIN.

37

L'administration du district de Beauvais (1) exprime avec la chaleur qui anime les républicains, l'indignation dont elle a été saisie à la nouvelle des assassinats médités et tentés contre Collet-d'Herbois et Robespierre. Leur existence et la vôtre est donc bien terrible et bien redoutable à nos ennemis, puisque ne pouvant vous dissoudre, citoyens-législateurs, encore moins vaincre une nation qui défend sa liberté, ils cherchent à vous assassiner: à ces traits on reconnoît Pitt et ses exécrables agens. La conservation de la vie des deux représentans fidèles atteste la présence de cet Etre-Suprême que vous avez proclamé et que des méchants vouloient nous faire méconnoître. Continuez vos sublimes travaux; prouvez aux tyrans coalisés que vous êtes toujours là pour les écraser et pour fonder le bonheur du peuple et le triomphe de la République sur les débris de leur puissance expirante.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Beauvais, 13 prair. II] (3).

« Législateurs républicains,

Votre existence est donc bien précieuse à la patrie; elle est donc bien terrible, bien redoutable à nos ennemis puisque ne pouvant vous dissoudre ni vous vaincre, ils cherchent à vous assassiner. A ce mot l'indignation saisit nos âmes, à ces traits nous reconnaissons Pitt et ses exécrables agens.

Collet d'Herbois, Robespierre vivent encore, et cette vie qu'on voulait leur arracher, atteste bien évidemment la présence de cet Etre Suprême, de ce souverain de la nature que vous avez proclamé et que des conspirateurs voulaient en vain nous faire méconnoître.

Continuez, fiers républicains, continuez vos sublimes travaux; que votre courage et votre énergie ordinaires prouvent aux tyrans coalisés que vous êtes toujours là, pour les écraser et pour fonder le bonheur du peuple et le triomphe de la République sur les débris de leur puissance expirante.

Pour nous, Citoyens représentans, entièrement dévoués à la chose publique et à l'exécution des salutaires mesures que vous ne cessiez de prendre pour la sauver, nous seconderons de tous nos moyens vos glorieux efforts; et tandis que par leur vigilance et leur courage, nos frères de Paris écarteront de vous le fer des

(1) (Oise).

(2) P.V., XXXIX, 14. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t); J. Fr., n° 619.

(3) C 305, pl. 1147, p. 15.

(1) P.V., XXXIX, 14. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) C 306, pl. 1160, p. 30.